

Ce qu'on peut faire pour les sourds-muets

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **46 (1938)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-973469>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ses nuisibles et injustes. Je ne conseillerai jamais à personne d'avoir recours au poison, et j'en refuserai à ceux qui m'en demanderont. Je ne donnerai à aucune femme de remèdes pour la faire accoucher avant son terme. Je conserverai ma vie pure et sainte, aussi bien que mon art. Je ne taillerai point les personnes qui ont la pierre; je laisserai cette opération à ceux qui en font profession. Lorsque j'entrerai dans une maison, ce sera toujours pour assister des malades, me tenant pur de toute injustice et de toute concupiscence. Tout ce que je verrai ou entendrai dans le commerce des hommes, dans les fonctions ou hors des fonctions de mon ministère, et qui ne devra point être rapporté, je le tiendrai secret, le regardant comme une chose sacrée.

Ainsi puisse-je vivre longtemps, réussir dans mon art et devenir célèbre dans tous les siècles, comme je garderai ce serment, sans violer un seul article. Si j'y manque et me parjure, qu'il m'arrive tout le contraire.» *)

On sait que le «père de la médecine» naquit à Cos, 460 ans avant J. C., dans le temple des Asclépiades, dédié au culte d'Esculape. Il exerça son art dans sa ville natale, pendant quatre ans, sous la direction de son père, et sut gagner la vénération des malades, dont beaucoup

lui durent leur guérison. Après un séjour en Egypte, Hippocrate revint à Cos où il enrichit encore ses connaissances. C'est là qu'il rédigea ses premières études médicales, en s'appuyant sur les bases solides de l'expérience et de l'observation des faits. Le médecin procédera désormais du *connu à l'inconnu* et ce qui, jusqu'alors, avait été l'art d'Esculape, deviendra la science d'Hippocrate.

Son désintéressement, sa probité, la pureté de ses mœurs valurent à Hippocrate le respect de ses élèves; ceux-ci, semblables à leur maître, observaient une morale rigide. Malgré son ignorance de l'anatomie, il fut un chirurgien expert; ses trépanations et ses opérations abdominales sont demeurées célèbres. Hippocrate avait en outre acquis une dextérité remarquable dans l'art de réduire les fractures. Un grand nombre de ses pratiques sont d'ailleurs encore suivies de nos jours.

Hippocrate apprit à ses élèves à faire des déductions logiques de leurs observations, et combattit avec acharnement les charlatans et les médecins malhonnêtes. C'est enfin à lui que l'on attribue cette phrase si simple, mais qui contient pourtant toute une règle de vie: «Fais aux autres ce que tu voudrais qu'on te fit à toi-même.»

Ce qu'on peut faire pour les sourds-muets.

Exemples tirés de l'activité de la Société romande en faveur des sourds-muets.

Parmi les cas les plus intéressants dont nous avons eu à nous occuper, nous pouvons citer celui d'un jeune tailleur sourd-muet. Son apprentissage terminé, il avait trouvé du travail auprès d'un

maître tailleur à la satisfaction réciproque du patron et de l'employé.

Par un concours de circonstances spéciales, le travail vint à manquer et étant un des derniers embauchés, notre sympathique jeune homme fut mis au chômage; ceci était d'autant plus grave pour lui

*) Gaston Baissette: *Hippocrate*. Bernard Grasset, Paris.

qu'avec son gain il entretenait sa vieille maman.

Une personne amie de la famille, dont le bon cœur fut touché par la situation assez tragique du jeune homme, fit de pressantes démarches auprès d'un de nos arsenaux romands où la confection d'uniformes ne chôme pas et où une main-d'œuvre habile est toujours appréciée. Grâce à la large compréhension de la direction du dit arsenal, notre jeune sourd-muet fut admis; il devait cependant auparavant faire un apprentissage spécial auprès d'un maître tailleur de la place, ce qui demandait un certain temps pendant lequel il fallait bien subsister.

C'est alors que le cas nous ayant été soumis, nous sommes intervenus en avançant au jeune homme la somme qui lui était nécessaire pendant cette période intermédiaire. Nous sommes heureux d'avoir pu le faire, car la situation de notre jeune protégé est désormais assurée et son gain comme spécialiste dépassera celui qu'il touchait auparavant.

Un autre cas dont nous avons eu à nous occuper concerne un autre jeune sourd-muet, électricien de son métier qui travailla plusieurs années dans la même maison à l'entière satisfaction de ses patrons. Ici aussi, la crise fut cause que la maison qui l'occupait dut débaucher quelques ouvriers parmi lesquels le jeune homme en question. Nous nous sommes entremis pour lui trouver une autre place et nous sommes heureux de dire que nos efforts furent couronnés de succès.

Les autres cas typiques dont nous avons eu à nous occuper concernent plutôt des jeunes gens et des jeunes filles de l'âge scolaire.

Tel est le cas du jeune X, dont les parents, horlogers de métier, réduits au

chômage par la crise, tentèrent leur chance en reprenant un petit train de campagne. Malgré la meilleure volonté du monde, ils ne pouvaient plus continuer à payer la pension de leur fils à l'institut. Et c'est pourtant dans les dernières années que les élèves sourds-muets font le plus de progrès; ce sont celles qui comptent double à ce point de vue. Sollicités d'intervenir sur la demande de son institutrice, nous l'avons fait avec le plus grand plaisir; nous avons pu intéresser à ce cas d'autres associations philanthropiques de telle sorte que le séjour de cet enfant à l'institut est assuré jusqu'à scolarité complète.

Un autre cas du même genre concerne une fillette de 15 ans, élevée dans un institut de sourds-muets. Il s'agit d'une bonne élève, intelligente et travailleuse. Les parents veulent la retirer, parce que, disent-ils, ils sont pauvres et le petit salaire qu'elle pourrait gagner en entrant en place leur serait grandement utile.

C'est une décision trop préjudiciable pour l'avenir de l'enfant; aussi sa directrice ne peut la laisser s'accomplir sans s'y opposer de toutes ses forces, car elle sait qu'en restant au moins une année encore à l'institut, la fillette en sortira mieux armée. Peine perdue ! Les parents ne veulent rien entendre. C'est alors que nous reçûmes de la directrice le S. O. S. traditionnel. Comme nous sommes toujours à l'écoute, nous l'entendîmes et moyennant le versement aux parents d'un salaire correspondant à celui que le travail de l'enfant leur aurait rapporté, celle-ci peut tranquillement terminer sa scolarité sous l'œil maternel de sa directrice.

Nous voulons citer un dernier cas encore, éminemment douloureux. Il s'agit d'un gentil garçonnet intelligent de

10 ans, qui, à la suite d'une maladie infantile, devint subitement presque aveugle et sourd. Il est orphelin de père. Etant donné la double infirmité dont il est atteint, nous ne savons pas encore quelle forme prendra notre intervention pour le bien de l'enfant, car c'est un cas un peu

spécial où nous devons nous laisser guider par le médecin qui s'en occupe et qui a réservé sa décision; mais nous sommes bien décidés à faire tout ce qui sera possible en faveur de ce petit déshérité.

(L'information
au service du travail social.)

Les déracinés.

Un vaste car fermé s'arrête devant la gare de Cornavin; les roues de secours et le radiateur sont revêtus d'un drapeau fédéral; des fanions suisses flottent aux angles, s'appliquent contre le vitrage. Une grande croix blanche, peinte sur la toiture pour prévenir les attaques aériennes, renseigne les passants attroupés: ce car, surchargé de voyageurs et de valises, arrive tout droit d'Espagne, ramenant des Suisses que leur consul a pressés de partir. Ils ont quitté Madrid voici juste une semaine.

Un repas les attend au Buffet de la gare. Puis ils reprennent la route: Berne les adresse à leur commune respective. Les Vaudois descendront à Lausanne. Le Dr Henny, de la Croix-Rouge internationale, blessé dans l'avion où Louis Delaprée, reporter du *Paris-Soir*, reçut le coup de mort, a suivi le convoi en automobile, la jambe allongée; il reste à Genève.

Mornes, frissonnant par cet après-midi brumeux de fin décembre, ils ont les traits tirés des gens qui ne dorment plus et se sentent guettés par la mort à tous les coins de rue. Le bruit de la canonnade les poursuivait; ils ont vu s'abattre des avions en flammes. Deux de ces voyageurs rapportent des blessures.

Abandonner la maison, les meubles, les livres, tous les trésors qu'on accumule au cours des années, désormais exposés

au pillage et à l'incendie, perdre l'avoir qui a coûté tant de peine et de travail, et s'en aller dans l'inconnu... Beaucoup d'entre eux ignorent cette commune d'origine où le destin les expédie, où ils n'ont plus personne; fils d'un père établi en Espagne, ils ont grandi, vécu là-bas.

Hier, un train venant de Barcelone, déposait sur le quai de la gare vingt-cinq Suisses d'Espagne, moins éprouvés que ceux de Madrid, moins menacés par la bataille, et dont les visages exprimaient une tristesse pareille, un semblable souci. De blonds Suisses allemands ramenaient une jeune femme brune, des enfants au teint mat, aux yeux de velours sombre, ne sachant pas un mot d'allemand ni de français. Quant aux femmes suisses qui ont épousé des Espagnols, elles n'ont, pour mériter d'être rapatriées, qu'un moyen, le divorce. — Je me suis divorcée en cinq minutes, dit l'une d'elles. Cinq minutes obtenues au prix d'une longue journée d'attente, car la foule assiège les bureaux. Divorces provisoires? Beaucoup de ces Suisses d'Espagne projettent déjà de retourner à Madrid ou à Barcelone sitôt que seront à l'abri la femme et les enfants. Ne faut-il pas sauver la maison menacée ou peut-être essayer de reprendre quelque affaire?

Sans doute est-ce pour cette raison qu'ils se taisent au sujet des souffrances